

Tableau récapitulatif :

	<u>Au jour de la demande de licence</u>	
	<u>Mineurs (moins de 18 ans)</u>	<u>Majeurs (plus de 18 ans)</u>
1^{ère} licence	Questionnaire relatif à l'état de santé Et en fonction des réponses : nécessité de production d'un certificat médical de moins de 6 mois	Production d'un certificat médical de moins d'1 an de non contre-indication
Renouvellement de licence	Questionnaire relatif à l'état de santé Et en fonction des réponses : nécessité de production d'un certificat médical de moins de 6 mois	Questionnaire de santé (pendant une période de 3 saisons sportives consécutives) puis à l'issue des 3 saisons sportives certificat médical de moins d'1 an de contre-indication ou en fonction des réponses au questionnaire de santé : production d'un certificat médical de moins de 6 mois ou Le mineur qui a présenté un certificat médical en saison N et qui sollicite une licence en tant que majeur en saison N+1 devra répondre au questionnaire de santé et en fonction des réponses au questionnaire : production d'un certificat médical de moins de 6 mois
Reprise de licence après un arrêt	Questionnaire relatif à l'état de santé Et en fonction des réponses : nécessité de production d'un certificat médical de moins de 6 mois	Production d'un certificat médical de moins d'1 an de non contre-indication
Inscription à une compétition organisée par la fédération (ex. : Open 3x3)	Questionnaire relatif à l'état de santé Et en fonction des réponses : nécessité de production d'un certificat médical de moins de 6 mois	Production d'un certificat médical de moins d'1 an de non contre-indication

NOTA : Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur sera joint au formulaire de demande de licence à partir de la saison sportive 2021/2022.

2/ Le surclassement

Les règles relatives au surclassement fixées aux articles 427 des Règlements Généraux et 9 du règlement médical demeurent inchangées.

Pour rappel, comme lors de la saison 2020-2021, seul le surclassement simple (délivré par le médecin de famille) ne nécessite pas d'imprimé spécifique.

Sa validation se fait sur l'imprimé de demande de licence ou sur l'imprimé correspondant dans le cadre d'une licence dématérialisée (e-Licence). Dans le cadre de la e-Licence, l'imprimé de surclassement devra être chargé dans les justificatifs par le licencié.

Pour les autres surclassements, il convient de vous référer aux imprimés papier dédiés.

Pour toutes questions relatives au surclassement, il convient de prendre l'attache de la Commission médicale compétente en fonction du surclassement sollicité (surclassement régional et national ou exceptionnel).